

# Directeur de recherche de 2ème classe à l'INRA sur postes non affectés



## Guide du candidat aux concours externes 2018

La Direction des ressources humaines et du développement durable (DRHDD) invite chaque candidat à lire attentivement ce guide avant de préparer et déposer sa candidature.

# L'ESSENTIEL

## Le métier de directeur de recherche

Devenir directeur de recherche est un vrai changement de cap dans la carrière d'un chercheur.

► **Les directeurs de recherche sont des experts reconnus, engagés dans l'animation scientifique collective, en capacité de concevoir, animer et coordonner des activités de recherche et de valorisation, notamment aux niveaux européen et international.**

## Critères d'analyse des candidatures

Les concours de recrutement des directeurs de recherche de 2<sup>ème</sup> classe (DR2) s'adressent à des chercheurs expérimentés.

► **On attend des candidats qu'ils aient déjà démontré leur capacité à concevoir et piloter des travaux de recherche.** C'est pourquoi, le jury est en premier lieu sensible à :

- Les travaux et les réalisations avérées (académiques et de transfert) personnels
- La capacité à concevoir et à conduire un projet de recherche, cohérent avec les orientations thématiques de l'INRA
- La combinaison des activités de recherche et des activités de diffusion et valorisation des connaissances (expertise en appui à des politiques publiques, transfert vers la société civile et/ou le secteur économique, enseignement, etc.)
- L'encadrement de doctorants
- L'animation de projets internationaux, européens ou financés par l'Agence nationale de la recherche
- La mise en place et l'animation de réseaux collaboratifs
- Les mobilités thématiques et/ou géographiques

► **Chaque candidat devra présenter un projet réfléchi et cohérent qui s'insère dans les axes de recherche de l'INRA.** Le candidat devra détailler les objectifs et finalités, les moyens humains et matériels susceptibles d'être mobilisés, avec toutes les indications sur la faisabilité de ce projet. Il doit souligner sa dimension collective et son caractère prospectif.

## Les conditions pour concourir

### Titres, diplômes, expérience

- Les chargés de recherche doivent avoir une ancienneté minimale de trois années pour pouvoir candidater.
- Les candidats qui ne sont pas chargés de recherche doivent être titulaires d'un doctorat et justifier de huit années d'exercice des métiers de la recherche (ou justifier de titre et travaux scientifiques jugés équivalents).

## Les modalités pratiques d'inscription

Le candidat indiquera le (ou éventuellement plusieurs) concours de son choix. Les candidatures devront être soit déposées en ligne, soit envoyées par courrier postal, soit remises au siège de l'INRA. **Les candidatures envoyées par courrier électronique ne seront pas prises en compte.**

## Le dossier de candidature

**Le candidat devra présenter un projet et préciser le nom de l'unité où il souhaite être accueilli en cas de réussite au concours.**

Qu'il soit en ligne ou au format papier, le dossier de candidature comporte :

1. Une **partie administrative**
2. Une **partie scientifique** constituée de trois éléments :
  - 1/ une fiche synthétique de présentation (2 pages au maximum),
  - 2/ **Un rapport scientifique**, lui-même structuré en quatre sections :
    - un **curriculum vitae** de 2 pages maximum,
    - un **mémoire** sur les travaux de recherche conduits, ou en participation,
    - un **projet de recherche**,
    - une **liste de publications et autres productions scientifiques (de toute nature, académique ou de transfert)**.La longueur du mémoire et du projet doit être de 15 pages maximum.
  - 3/ Des **publications et autres productions (10 au maximum)** parmi les plus significatives.

## Les étapes du concours

Les services administratifs vérifieront que le candidat est admis à concourir. Lors de la phase d'admissibilité, **le jury effectuera une pré-sélection sur la base du dossier. L'épreuve d'admission est un entretien avec le jury qui permet d'explicitier le projet du candidat.**

## Recommandations

- Il est fortement recommandé de **prendre contact** avec un responsable scientifique de l'unité de recherche qui pourra accueillir le candidat et son projet en cas de réussite au concours. L'annuaire des laboratoires est disponible sur le site web de l'INRA (<http://institut.inra.fr/en/infos/annuaire/78>)
- Le rapport scientifique doit être structuré, lisible et conforme aux consignes (contenu, caractères, nombre de pages...)
- **Ne pas attendre la dernière heure pour déposer la candidature en ligne.**

**Informations pratiques :** Après la date de clôture de l'inscription en ligne, vous ne pourrez plus accéder à votre dossier de candidature. **Vous pourrez suivre le déroulement du concours (composition des jurys, dates des réunions d'admissibilité et d'admission, résultats) sur le site internet ([http://jobs.inra.fr/offers/emploi\\_perm/concours/concours-dr2-sur-projet](http://jobs.inra.fr/offers/emploi_perm/concours/concours-dr2-sur-projet)), dans l'onglet «Suivi de la campagne ».** **Les résultats des épreuves d'admissibilité et d'admission seront envoyés par e-mail** (vérifiez régulièrement votre boîte de réception ainsi que vos spams).

Les recrutements de Directeurs de Recherche (DR) à l'INRA s'effectuent, comme pour les autres corps de fonctionnaires, par voie de **concours**.

Le présent guide a pour objet de répondre aux principales questions que peuvent se poser les candidats.

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Direction des Ressources Humaines et du développement durable (DRHDD).



[www.inra.fr](http://www.inra.fr)  
(rubrique « Carrières & emplois »)



[concours\\_chercheurs@inra.fr](mailto:concours_chercheurs@inra.fr)



INRA – DRHDD – Pôle Recrutement  
147, rue de l'Université - 75338 Paris cedex 07



+ 33 (0)1.42.75.94.13 / 91.70

## SOMMAIRE

<b>PREPARER SA CANDIDATURE</b> .....	<b>5</b>
<b>• Devenir directeur de recherche</b> .....	<b>5</b>
Le métier de directeur de recherche .....	5
<b>• Le dossier scientifique : les attendus</b> .....	<b>6</b>
Une fiche de présentation du candidat .....	p
Un rapport scientifique avec un CV, un mémoire, un projet et une liste des productions .....	p
Des publications et autres productions scientifiques .....	p
<b>• Les critères d'analyse des candidatures</b> .....	<b>8</b>
Les travaux et la production scientifique personnels .....	8
La capacité à concevoir et conduire un projet cohérent avec les axes de recherche de l'INRA ..	8
La contribution à l'innovation et au transfert vers les filières économiques et la société .....	8
La réalisation d'expertises .....	9
Une expérience en encadrement de doctorants .....	9
L'animation de projets internationaux, européens ou financés par l'Agence nationale de la recherche (ANR) .....	9
La mise en place et l'animation de réseaux collaboratifs .....	9
Les mobilités thématiques et/ou géographiques .....	9
<b>• Focus sur le concours en gestion de la recherche</b> .....	<b>11</b>
Le mémoire et le projet .....	11
Les critères pour le concours en gestion de la recherche .....	12
<b>• Conseils et points d'attention</b> .....	<b>13</b>
<b>LE DÉROULEMENT DU CONCOURS</b> .....	<b>14</b>
<b>• Les conditions</b> .....	<b>14</b>
L'âge .....	14
La nationalité .....	14
Titres, diplômes, expérience .....	14
Autres conditions .....	15
<b>• L'inscription</b> .....	<b>16</b>
1 <sup>ère</sup> étape : choisir un concours et prendre contact avec le département scientifique ou l'organisateur du concours .....	16
2 <sup>ème</sup> étape : constituer le dossier scientifique .....	17
3 <sup>ème</sup> étape : rassembler les documents administratifs .....	18
4 <sup>ème</sup> étape : s'inscrire .....	19
5 <sup>ème</sup> étape : déposer le dossier de candidature .....	21
<b>• Le jury</b> .....	<b>23</b>
<b>• Les différentes phases du concours</b> .....	<b>23</b>
Le contrôle administratif de la candidature .....	23
L'admissibilité .....	23
L'admission .....	24
Les résultats .....	25
<b>ANNEXE</b> .....	<b>26</b>
• Modèle de fiche de présentation du candidat .....	27

# PREPARER SA CANDIDATURE

L'Institut National de la Recherche Agronomique créé en 1946 est, depuis 1984, un Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique (EPST). Il est placé sous la double tutelle du Ministère chargé de la Recherche et du Ministère chargé de l'Agriculture. Il a pour missions d'organiser, d'exécuter et de coordonner, à son initiative ou à la demande de l'Etat, tous travaux de recherche scientifique et technologique dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement.

Les activités et l'organisation de l'institut sont présentées sur le site web de l'INRA ([www.inra.fr](http://www.inra.fr) ou <http://institut.inra.fr/en> ou <http://institut.inra.fr/es> ).

## DEVENIR DIRECTEUR DE RECHERCHE

L'accès au corps des directeurs de recherche de 2<sup>ème</sup> classe (DR2) est une étape-clé dans la carrière des chercheurs.

### → LE METIER DE DIRECTEUR DE RECHERCHE

Les directeurs de recherche sont des experts reconnus **en capacité de concevoir, animer et coordonner les activités de recherche et de valorisation, notamment aux niveaux européen et international.**

A l'INRA, le métier de directeur de recherche implique donc les éléments suivants :

1) **L'obligation générale de concourir aux missions des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques**, telles qu'elles sont définies dans le code de la recherche. Ces missions comprennent en effet :

- Le développement et le progrès de la recherche ;
- La valorisation des résultats de la recherche au service de la société, qui s'appuie sur l'innovation et le transfert de technologie ;
- Le partage et la diffusion des connaissances scientifiques en donnant priorité aux formats libres d'accès ;
- Le développement d'une capacité d'expertise et d'appui aux politiques publiques pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et du développement durable ;
- La formation à la recherche et par la recherche.

Les activités d'administration de la recherche participent à la mise en œuvre des missions des établissements de recherche.

2) **La contribution aux missions particulières de l'INRA**, définies dans le décret n° 84-1120 du 14 décembre 1984.

3) **Des collaborations et responsabilités dans des réseaux et des projets nationaux, européens et internationaux**, à même de renforcer les capacités de recherche, de partenariat et de transfert du candidat et des collectifs auxquels il est rattaché.

Devenir DR2 conduit à un changement de perspective avec :

- un investissement plus important dans des fonctions d'animation,
- une diversification et élargissement des thématiques,
- la capacité à définir et mobiliser les compétences nécessaires,
- l'organisation scientifique et fonctionnelle des projets.

## LE DOSSIER SCIENTIFIQUE : LES ATTENDUS

Dans le dossier scientifique, le candidat devra présenter ses réalisations antérieures et proposer un projet scientifique. Le dossier scientifique sera composé de 3 éléments : une fiche de présentation, un rapport et 10 publications (ou autres réalisations) au maximum.

### 1 - UNE FICHE DE PRESENTATION DU CANDIDAT

Afin de faciliter le travail du jury lors de la phase d'admissibilité, il s'agit de résumer les informations et indicateurs permettant de présenter le parcours et les réalisations du candidat. Celui-ci devra utiliser le format présenté en annexe 1 de ce guide (cf. page 27). La fiche ne devra pas excéder 2 pages.

### 2 - UN RAPPORT SCIENTIFIQUE AVEC UN CV, UN MEMOIRE, UN PROJET ET UNE LISTE DES PRODUCTIONS

→ **UN CURRICULUM VITAE** de 2 pages maximum

→ **UN MEMOIRE**

Le mémoire est composé de deux parties pour les concours suivants :

- Concours 1 – Agronomie, biologie et amélioration des plantes, sciences du numérique, sciences économiques et sociales
- Concours 2 – Ecologie, santé animale et végétale, génétique animale
- Concours 3 – Alimentation, physiologie animale et élevage, microbiologie et génie des procédés

Ce mémoire est un rapport d'activité. Le candidat doit donner toutes les informations sur les mobilités éventuelles et sur l'exercice des missions réalisées dans des établissements de recherche et notamment :

- le développement des connaissances ;
- la valorisation et le transfert des résultats auprès des partenaires socio-économiques ainsi que la contribution à l'innovation et à l'impact sociétal de la recherche ;
- l'expertise scientifique et l'appui aux politiques publiques ;
- la participation à la formation à la recherche ou par la recherche ;
- le partage des connaissances scientifiques et la diffusion de la culture scientifique et technique ;
- l'administration de la recherche

La première partie du mémoire portera sur les travaux et la production scientifiques personnels.

La seconde s'attachera à développer les diverses activités d'animation scientifique collective (projets, réseaux, collectifs, etc.) et de valorisation et transfert des connaissances (partenariat socio-économique, innovation, expertise en appui aux politiques publiques, enseignement, transfert vers la société civile ou le secteur économique, etc.), en mettant en lumière le cas échéant des approches innovantes (par exemple sciences participatives, living labs, ...). Il appartiendra aux candidats, en fonction de leur expérience, de définir l'importance à donner aux différentes parties du mémoire.

Tout ce que vous annoncez doit être avéré et illustré par le biais, par exemple, de publications communes avec les membres de votre équipe, de publications liées à la responsabilité d'un « work

package », de la direction effective d'une plateforme, de rapports d'étape et d'organisation de colloques, de restitutions dans le cadre de l'animation de projets européens, de déclarations d'invention et de résultats valorisables, de bases de données, de logiciels, etc.

Il convient d'expliquer l'apport de ces activités et leur cohérence avec le travail de recherche, exemple :

- Comment l'activité d'enseignement s'articule-t-elle avec le travail de recherche ?
- Comment les activités partenariales s'inscrivent-elles dans le projet d'ensemble ?
- Quelle est la plus-value apportée par la coordination d'un projet européen ?

Cette deuxième partie du mémoire doit donc être valorisée et articulée avec les travaux de recherche, de manière à montrer comment ces activités s'inscrivent dans le cadre des missions du chercheur ou de l'unité de recherche, comment le candidat les assemble en un tout cohérent et comment cela contribue à construire son projet. Les candidats doivent argumenter l'engagement qu'ils prennent, les finalités et la démarche qu'ils poursuivent.

## → UN PROJET

Quel que soit le choix du concours, le candidat doit présenter un projet.

Le concours de DR2 doit certes pouvoir permettre d'évaluer les travaux et les activités passés des candidats (admissibilité) mais il sera également tenu le plus grand compte du projet et des changements qualitatifs que le candidat envisage suite à son accès au corps des directeurs de recherche (admission).

Le projet devra permettre d'éclairer le jury sur les perspectives du candidat dans les différents domaines décrits dans le mémoire. **Les candidats doivent construire un projet professionnel cohérent avec les orientations stratégiques de l'Institut, en précisant les objectifs scientifiques et les finalités, ainsi que le lieu envisagé, les moyens humains et matériels à mobiliser, et toutes indications sur la faisabilité de ce projet. Ils doivent souligner sa dimension collective et son caractère prospectif.**

Ainsi, le candidat s'attachera à porter attention aux différents aspects suivants en les explicitant dans son projet de recherche :

- une problématique (enjeux, objectifs, positionnement aux échelles locales (unité), nationale, européenne voire internationale, attendus)
- les modalités concrètes de mise en œuvre et de « faisabilité » du programme,
- une caractérisation du partenariat scientifique et socio-économique,
- les aspects managériaux et administratifs du projet.

**IMPORTANT : la longueur totale du mémoire et du projet doit être de 15 pages maximum.**

## → UNE LISTE DES PUBLICATIONS ET AUTRES DOCUMENTS OU REALISATIONS

Cette liste doit permettre d'illustrer l'activité du candidat. Le candidat listera les productions académiques (publications, communications, synthèses) et établira également une liste précise de ses activités d'enseignement, de valorisation et transfert (publications techniques, déclarations d'invention et résultats valorisables, vulgarisation, expertises...) et d'animation de la recherche (niveau de responsabilité dans des projets nationaux, européens ou internationaux, réseaux de recherche, équipes, laboratoires...).

## 3 – DES PUBLICATIONS OU AUTRES PRODUCTIONS SCIENTIFIQUES

Afin de compléter et illustrer la liste des publications et réalisations, le candidat devra fournir au maximum 10 publications ou productions majeures.

## LES CRITERES D'ANALYSE DES CANDIDATURES

Au regard de la nature du métier de directeur de recherche et de la politique de recrutement de l'INRA, **sont analysés des critères fondamentaux, communs à tous les concours** d'une même campagne.

### → LES TRAVAUX ET LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE PERSONNELS

**La production scientifique n'est pas évaluée sur des critères bibliométriques purement quantitatifs, mais toujours en tenant compte du domaine de recherche.** Les critères de qualité des publications, de diversité des supports, d'originalité et de consistance des articles fournis sont fortement pris en considération.

L'équilibre de la répartition des publications est également pris en considération, là encore en tenant compte du domaine dans lequel le candidat exerce son activité. La présence de publications de synthèse (par exemple des ouvrages) et leur qualité, ainsi que l'invitation à présenter des conférences dans des colloques et congrès internationaux, sont à ce stade de la carrière des candidats des indices de maturité et de rayonnement particulièrement significatifs.

### → LA CAPACITE A CONCEVOIR ET CONDUIRE UN PROJET DE RECHERCHE COHERENT AVEC LES AXES DE RECHERCHE DE L'INRA

**Les projets présentés doivent s'inscrire de façon réfléchie dans les orientations thématiques de l'INRA.** Le fait d'avoir décidé et mis en œuvre avec succès des orientations nouvelles est un élément révélateur des qualités de discernement et de dynamisme des candidats.

Il faut souligner que **les meilleurs projets sont ceux qui ont été longuement préparés et mûris** en interaction avec d'autres chercheurs plus ou moins proches du candidat. Un bon projet ne se construit ni en un mois, ni de façon isolée...

**La dimension collective est nécessairement à valoriser,** (l'une des fonctions premières d'un directeur de recherche est aussi de former et d'encadrer des jeunes chercheurs). Un projet de DR2, même s'il est individuel, doit nécessairement s'inscrire dans un cadre collectif et dans un contexte correspondant aux priorités de l'INRA, se concrétiser par une prise de responsabilités et avoir des retombées collectives.

### → LA CONTRIBUTION A L'INNOVATION ET AU TRANSFERT VERS LES FILIERES ECONOMIQUES ET LA SOCIETE

L'attention portée par le candidat aux attentes de la société, aux utilisations possibles de ses résultats par des acteurs socio-économiques de toute nature (entreprises, associations, agriculteurs, ...), son implication pour faciliter la valorisation de ses résultats quand cela est pertinent, sont examinés avec intérêt par les jurys.

Cette implication peut prendre différentes formes : recherche participative, actions de diffusion des connaissances vers la société, recherche collaborative avec des partenaires des secteurs industriels, agricoles, associatifs, déclaration d'invention et résultats valorisables, de logiciels, co-pilotage d'un laboratoire commun avec un partenaire socio-économique, voire création d'entreprises, etc ... Le candidat s'attachera à préciser son rôle et son articulation avec d'autres intervenants.

L'implication du candidat dans l'émergence et la mise en place de nouveaux partenariats socio-économiques sera également appréciée, qu'il s'agisse de nouveaux partenaires (entreprises, associations, collectivités, ...) ou de formes innovantes et ouvertes de partenariat (living labs, sciences participatives, ...).



## → LA REALISATION D'EXPERTISES

Les candidats ayant participé à **des travaux d'expertise** doivent montrer dans leur dossier l'impact de leurs travaux que ce soit pour la recherche pour le monde socio-économique ou pour des instances publiques externes. Une attention particulière sera portée aux **lignes directrices de ces réalisations, à la portée scientifique et politique de l'activité.**

## → UNE EXPERIENCE EN ENCADREMENT DE DOCTORANTS

Une expérience en encadrement de doctorants apparaît comme un atout utile dans la préparation du concours. Pour les candidats français, **l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) est appréciée.**

L'encadrement des chercheurs en formation (en particulier de doctorants), et ses résultats en termes de production scientifique des thésards retiennent tout particulièrement l'attention des jurys, lesquels privilégient l'aspect qualitatif.

Il est recommandé de faciliter cet examen à l'aide, de la fiche de présentation du candidat, et d'un récapitulatif des thèses encadrées ou co-encadrées. Le candidat fournira si possible de brèves indications sur le devenir professionnel des doctorants. Celles-ci seront appréciées comme un indice positif de maturité et de responsabilité dans l'encadrement.

## → L'ANIMATION DE PROJETS INTERNATIONAUX, EUROPEENS OU NATIONAUX OU FINANCES PAR L'AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE (ANR)

Par ailleurs, une attention particulière est accordée par les jurys à l'animation et la participation à des projets **compétitifs** (internationaux, européens ou nationaux). C'est un critère de plus en plus important d'évaluation du leadership exercé. Ainsi, il sera intéressant que le candidat explicite la démarche qui l'a conduit à porter ou à s'insérer dans un projet, les attendus initiaux et les résultats obtenus, non seulement en termes scientifiques, mais également en essayant de préciser dans quelle mesure les dynamiques créées par les projets ont influencé le raisonnement scientifique ultérieur. Une explicitation claire des positions occupées (simple participant, leader de « work-package », coordinateur) est également attendue.

Il est à noter aussi que l'identification et la mise en place de collaborations internationales est encore trop faiblement développée, alors qu'il est attendu du candidat qu'il propose, en s'appuyant par exemple sur l'existence de réseaux internationaux et/ou de consortia en cours de montage, de développer son projet au niveau international.

## → LA MISE EN PLACE ET L'ANIMATION DE RESEAUX COLLABORATIFS

Le candidat devra montrer qu'il connaît les recherches réalisées par les chercheurs de l'INRA et d'autres établissements, qui sont susceptibles de constituer un apport scientifique intéressant dans le cadre de la mise en œuvre de son projet. Il devra montrer comment il compte articuler son projet avec les recherches menées par ses collègues de l'Institut, au sein de leur département scientifique ou avec d'autres départements, et éventuellement avec des chercheurs d'autres établissements français ou étrangers.

## → LES MOBILITES THEMATIQUES ET/OU GEOGRAPHIQUES

La mobilité sous ses différentes formes (stages post-doctoraux de longue durée, changements de laboratoire, de thème de recherche...) est examinée avec une attention particulière par les jurys qui y

Concours Externes 2018 Inra – Directeurs de recherche sur postes non affectés

accordent une importance croissante. Alors que d'autres critères (par exemple la détention d'une HDR) ont tendance à s'homogénéiser vers le haut, la mobilité reste de niveau très variable, ce qui tend à rendre ce critère de plus en plus discriminant.

La mobilité thématique est une des mobilités prises en compte. On entend par mobilité thématique un changement conduisant à une véritable rupture dans l'activité scientifique. L'existence de longues périodes de mobilité dans des laboratoires étrangers constitue un avantage très significatif.

Dans le mémoire et le projet, il convient de mettre en valeur tout particulièrement les mobilités effectives ou envisagées, qu'elles soient thématiques, géographiques, ou fonctionnelles.

## FOCUS SUR LE CONCOURS EN GESTION DE LA RECHERCHE

Comme pour les autres concours, le candidat devra présenter :

- Une fiche de présentation,
- Un rapport (avec un CV, un mémoire, un projet et une liste des publications et autres production),
- Au maximum 10 publications et autres production (dans leur version intégrale).

Néanmoins, la structure du mémoire sera différente pour ce concours.

Le jury s'appuiera sur des critères spécifiques complétant ceux utilisés pour les autres concours.

### → LE MEMOIRE ET LE PROJET

**Les candidats qui postulent au titre de la gestion de la recherche (concours 4) doivent présenter leur mémoire en trois parties :**

- La première sur l'activité scientifique passée,
- La seconde sur la trajectoire suivie et une présentation globale des fonctions de gestion exercées,
- La troisième sur quelques réalisations effectuées.

Bien qu'il soit assez rare qu'un candidat au concours de DR2 exerce à plein temps des fonctions d'administration ou de gestion de la recherche, la fréquence de cette situation a été jugée suffisamment élevée au cours des années récentes pour justifier la mise en place d'une procédure de concours adaptée.

Les missions relevant d'un tel concours peuvent revêtir différentes formes et se situer à des niveaux de contrainte et de responsabilité divers. Il peut s'agir de gérer un service d'intérêt commun, de diriger une unité de taille importante, de participer fortement à l'animation d'un département ou d'un centre, voire d'être affecté à plein temps dans une structure de gestion nationale, dans une direction générale d'un Ministère, etc.

**Il est indispensable que, dans tous les cas, l'activité de gestion soit prédominante, voire quasi exclusive par rapport à toute autre depuis quelques années.**

L'appréciation de tels travaux, ne peut s'appuyer sur la "pré-évaluation" que constitue l'examen par des tiers des publications scientifiques. Aussi, la présentation et l'analyse, que le candidat fait de son action dans son rapport, vont donc jouer un rôle essentiel. C'est souvent sur ce seul rapport et les justificatifs précis qui l'accompagnent que le jury d'admissibilité basera son avis.

C'est pourquoi un exposé argumenté et critique du cadrage général de la fonction est attendu, permettant ainsi d'apprécier l'appropriation par le candidat des missions qui lui sont confiées, les choix de priorités effectués, etc.

Il doit également démontrer la réalité de l'ensemble des activités exercées en apportant un maximum de justificatifs "quantitatifs" qui permettent au jury de vérifier la véracité des déclarations et lui donnent la possibilité d'apprécier le niveau de responsabilité du candidat. Un organigramme du service est attendu ainsi que l'explicitation des principaux réseaux impliqués.

Les réalisations du candidat doivent pouvoir être analysées avec la même précision que le sont des travaux scientifiques à travers des publications. Pour ce faire, il est demandé au candidat de décrire, de façon relativement standardisée, 2 ou 3 réalisations qu'il estime les plus représentatives de sa production. Pour chacune, il doit d'abord mettre en évidence les enjeux, la pertinence des objectifs par rapport à la stratégie de l'établissement et l'adéquation de son action

aux objectifs proposés. Il doit aussi en démontrer l'originalité, l'ampleur, le degré de portée collective, et indiquer l'évolution et la simplification des procédures qui doivent en découler.

Après avoir exposé l'organisation et la mise en œuvre des actions conduites, il doit en présenter les "résultats" en précisant l'impact réel de sa réalisation à la fois dans l'espace et le temps, le degré de simplification obtenu, l'acceptation des utilisateurs, le tout soutenu par des indicateurs tels que les enquêtes de satisfaction, les écrits relatifs à l'élaboration ou à l'impact de la réalisation, les lettres externes de satisfaction. La description d'une situation d'échec bien analysée est recevable.

**Dans le cas des candidats au concours en gestion de la recherche**, la notion même de projet n'est pas toujours facilement transposable, dans la mesure où le candidat peut se trouver dans un contexte caractérisé par des procédures rigides élaborées ailleurs. Le candidat doit néanmoins être capable, sinon d'élaborer un projet complètement original, du moins de se projeter dans ses futures fonctions et de montrer son apport personnel après avoir identifié les contraintes et les difficultés rencontrées.

### → LES CRITERES POUR LE CONCOURS EN GESTION DE LA RECHERCHE

Le jury examinera les dossiers des candidats dont l'activité est entièrement consacrée à la gestion de la recherche en reprenant les critères prévus pour tous les concours. Les candidatures seront également examinées au regard des critères suivants :

- la qualité globale et le rayonnement des travaux scientifiques antérieurs dans la mesure où le candidat prétend exercer un métier de gestionnaire tout en conservant son appartenance au corps des chercheurs. Ainsi, un bon niveau scientifique de chargé de recherche est attendu,
- la trajectoire suivie et l'appropriation de la fonction de gestion actuelle,
- le niveau des responsabilités collectives exercées,
- les compétences manifestées à travers ces actions (d'ordre stratégique, technique, relationnel et opérationnel),
- la pertinence et la faisabilité du projet.

## CONSEILS ET POINTS D'ATTENTION

### Pour la préparation et le dépôt de la candidature

- Lire le guide du candidat
- **Prendre contact avec une unité de recherche ou un chef de département** (en particulier pour les candidats externes).

### Pour la rédaction du mémoire et du projet

#### Ce qu'il ne faut pas faire

- Enumérer simplement la liste des activités (animation de la recherche, encadrement, expertises, valorisation, ...)
- Présenter le projet de recherche de façon déclarative
- Présenter le projet sans clarifier les différentes composantes de celui-ci
- Exposer le projet sans le situer dans son parcours professionnel
- Présenter un mémoire et un projet sans travailler la forme du dossier



#### Recommandations

- Présenter les activités additionnelles aux travaux de recherche en démontrant pourquoi elles sont en cohérence avec ces derniers et la trajectoire professionnelle
- Illustrer, donner des exemples
- **Présenter un projet cohérent avec les axes de recherche de l'INRA, dans le dossier comme dans la présentation orale**
- Argumenter
- **Situer le sujet**, identifier des équipes « concurrentes » ou complémentaires avec qui collaborer au niveau national ou européen.
- **Présenter les collaborations à construire ou à développer** au sein de l'INRA, à l'échelle nationale, européenne ou internationale
- Si l'objet des travaux le justifie (OGM, clonage, etc.), exposer les problématiques éthiques, déontologiques, réglementaires
- **Indiquer les ressources à mettre en place, positionner le projet** au regard de l'état de l'art, des attentes de la société, des enjeux en termes de politique publique ou d'innovation.
- Préciser si des expérimentations sont susceptibles de faire l'objet d'autorisations ou d'avis d'autorités
- **Présenter de façon équilibrée les aspects managériaux et les aspects scientifiques**
- Expliquer si le choix du projet correspond à un prolongement de ses activités ou à une nouvelle orientation professionnelle
- **En cas de nouvelle orientation, convaincre le jury** (premiers articles, contrats, collaborations...)
- Porter un grand soin à la rédaction et présentation du dossier, qui doit être facile à lire, à comprendre et à analyser, et **respecter les consignes sur le nombre de pages**

# LE DEROULEMENT DU CONCOURS

Pour les candidats inscrits en ligne, **l'espace personnel utilisé pour le dépôt de la candidature n'est plus accessible après la date de clôture de la période d'inscription.** Il ne permet donc pas de consulter les résultats. **Le candidat pourra suivre le déroulement du concours (liste des admis à concourir, composition des jurys, dates des réunions d'admissibilité et d'admission, résultats) sur le site internet français de l'INRA.** Le candidat devra afficher la page consultée pour l'inscription ([http://jobs.inra.fr/offers/emploi\\_perm/concours/concours-dr2-sur-projet](http://jobs.inra.fr/offers/emploi_perm/concours/concours-dr2-sur-projet)) et cliquer sur l'onglet « Suivi de la campagne ».

## LES CONDITIONS

### → L'AGE

Il n'y a pas de limite d'âge pour concourir au grade de directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe mais, en tout état de cause, les recrutements ne peuvent s'effectuer au-delà de 65 ans.

### → LA NATIONALITÉ

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour concourir. **Néanmoins, les candidats admis qui ne sont pas ressortissants d'un des pays membres de l'Union Européenne auront des démarches administratives complémentaires à effectuer dans le cadre de leur recrutement, susceptibles de retarder leur prise de fonction.**

### → TITRES, DIPLOMES ET EXPERIENCE

Peuvent être admis à concourir pour l'accès au grade de Directeur de recherche de 2ème classe :

**1. Les chargés de recherche qui justifient d'au moins 3 ans de service en qualité de chargé de recherche (décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983, article 40 paragraphe 1°).**

Pour ce faire, ils doivent justifier à la date de clôture des inscriptions au concours, d'une ancienneté minimale de trois années de services en qualité de chargé de recherche.

**Toutefois, peut être admis à concourir à titre exceptionnel, sous réserve d'y avoir été autorisé par le Conseil Scientifique de l'établissement, tout chargé de recherche ne remplissant pas les conditions requises mais ayant apporté une contribution notoire à la recherche.**

Cette contribution notoire à la recherche sera appréciée par le Conseil Scientifique, au vu d'une lettre de demande développant tout point considéré comme important par le candidat, accompagnée de tout élément scientifique qu'il jugera utile d'apporter : publication(s), article(s), synthèse(s), courrier explicatif, brevet(s)...

La Direction des Ressources Humaines et du Développement Durable se charge de faire examiner les dossiers au vu des pièces fournies par les intéressés et de leur notifier la décision.

**2. Les candidats n'appartenant pas aux corps de chargé de recherche, s'ils remplissent l'une des conditions suivantes et telles que définies dans le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 précité, article 40 paragraphe 2° :**

→ **Soit être titulaire d'un des diplômes énumérés ci-dessous et réunir 8 années d'exercice des métiers de la recherche après la thèse.**

- doctorat d'université délivré par les établissements scolaires selon la définition de l'arrêté du 5 juillet 1984,
- doctorat d'Etat ou de troisième cycle,
- diplôme de docteur-ingénieur,
- diplôme d'études et de recherches en sciences odontologiques (DERSO),
- diplôme d'études et de recherches en biologie humaine (DERBH),
- titre universitaire étranger, *sous condition* qu'il soit jugé équivalent aux diplômes ci-dessus par la Commission Scientifique Spécialisée compétente de l'INRA sélectionnée par le candidat.

→ **Soit justifier de titres ou travaux scientifiques sous condition qu'ils soient jugés équivalents aux diplômes ci-dessus par la Commission Scientifique Spécialisée compétente de l'INRA sélectionnée par le candidat.**

Dans ce cas, le candidat doit déposer une « **demande d'équivalence** » dans le dossier d'inscription (cf. page 18).

Ces conditions pour concourir s'apprécient au plus tard à la date de clôture des inscriptions au concours.

**Précisions sur les années d'exercice des métiers de la recherche**

**Définition des années d'exercice des métiers de la recherche**

**Les années d'exercice des métiers de la recherche doivent avoir été accomplies dans un établissement ou un organisme de recherche public ou dans un établissement public d'enseignement supérieur, français ou étranger.**

**Dans le cas où un candidat aurait effectué des travaux de recherche dans un autre établissement, une équivalence peut lui être accordée *après avis* de la Commission Scientifique Spécialisée (CSS) compétente de l'INRA sélectionnée par le candidat.**

→ **AUTRES CONDITIONS**

Nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire :

- S'il ne jouit pas de ses droits civiques,
- Si les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- S'il ne se trouve pas en position régulière au regard du Code du Service National,
- S'il ne remplit pas les conditions d'aptitude physique exigées par le statut des fonctionnaires pour l'exercice de la fonction.

# L'INSCRIPTION

## 1<sup>ERE</sup> ETAPE : CHOISIR UN CONCOURS ET PRENDRE CONTACT AVEC LE DEPARTEMENT SCIENTIFIQUE OU L'ORGANISATEUR DU CONCOURS

**Vous devez candidater sur un ou éventuellement plusieurs concours choisis en fonction de votre thématique de recherche.** En cas de question d'ordre scientifique, il est recommandé de prendre contact avec le département scientifique ou avec l'organisateur du concours auprès duquel vous souhaitez faire acte de candidature. Leurs coordonnées sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Numéro et intitulé du concours	Thématiques regroupées au sein de ce concours	Chef du département scientifique	Organisateur du concours	Contact(s)
<b>Concours n° 1</b> Agronomie, biologie et amélioration des plantes, sciences du numérique, sciences économiques et sociales	→ Environnement et agronomie	M. Philippe Hinsinger philippe.hinsinger@inra.fr	M. Christian Huyghe	<b>Mme Corinne Azzouni</b> Tél. : 01 42 75 94 97 <a href="mailto:corinne.azzouni@inra.fr">corinne.azzouni@inra.fr</a>
	→ Biologie et amélioration des plantes	Mme Carole Caranta carole.caranta@inra.fr		
	→ Mathématiques et informatique appliquées	M. Hervé Monod herve.monod@inra.fr		
	→ Sciences pour l'action et le développement	M. Benoit Dedieu benoit.dedieu@inra.fr		
	→ Sciences sociales, agriculture et alimentation, espace et environnement	M. Alban Thomas alban.thomas@inra.fr		
<b>Concours n° 2</b> Ecologie, santé animale et végétale, génétique animale	→ Ecologie des forêts, prairies et milieux aquatiques	Mme Catherine Bastien catherine.bastien@inra.fr	M. Thierry Caquet	<b>Mme Patricia Sanchez</b> Tél. : 01 42 75 92 06 <a href="mailto:patricia.sanchez@inra.fr">patricia.sanchez@inra.fr</a>
	→ Santé animale	Mme Muriel Vayssier-Taussat muriel.vayssier@inra.fr		
	→ Santé des plantes et environnement	M. Christian Lannou christian.lannou@inra.fr		
	→ Génétique animale	Mme Edwige Quillet <a href="mailto:edwige.quillet@inra.fr">edwige.quillet@inra.fr</a>		
<b>Concours n° 3</b> Alimentation, physiologie animale et élevage, microbiologie et génie des procédés	→ Alimentation humaine	M. Jean Dallongeville jean.dallongeville@inra.fr	Mme Monique Axelos	<b>Mme Sandrine Jacques</b> Tél. : 01 42 75 95 05 <a href="mailto:sandrine.jacques@inra.fr">sandrine.jacques@inra.fr</a>
	→ Physiologie animale et systèmes d'élevage	Mme Françoise Médale francoise.medale@inra.fr		
	→ Caractérisation et élaboration des produits issus de l'agriculture	M. Michael O'Donohue michael.odonohue@inra.fr		
	→ Microbiologie et chaîne alimentaire	Mme Sylvie Dequin sylvie.dequin@inra.fr		
<b>Concours n°4</b> Gestion de la recherche		Mme. Christine Cherbut sec.dgds@inra.fr	Mme. Christine Cherbut	<b>Mme Hélène Lucas</b> <a href="mailto:helene.lucas@inra.fr">helene.lucas@inra.fr</a>

**Lors de son inscription, le candidat qui n'est chargé de recherche à l'INRA devra choisir une unité où il souhaite être accueilli en cas de réussite au concours. L'INRA recommande vivement de prendre contact avec le directeur de l'unité avant le dépôt de la candidature.** L'annuaire des laboratoires est disponible sur le site web de l'INRA (<http://institut.inra.fr/en/infos/annuaire/78>). Les candidats chargés de recherche à l'INRA indiqueront leur actuelle unité de rattachement.



## 2<sup>EME</sup> ETAPE : CONSTITUER LE DOSSIER SCIENTIFIQUE

Les candidats doivent se conformer strictement aux consignes mentionnées pour la constitution du dossier scientifique. Chaque fichier doit être enregistré en **format PDF**. Le dossier scientifique ne doit contenir que les fichiers demandés (fiche de présentation, rapport et travaux). Le nom donné aux fichiers doit respecter l'exemple donné : votre nom.publications.pdf, votre nom.rapport.pdf. **Aucun accent, aucun espace et aucun signe de ponctuation ne doit être ajouté.**

Les candidats ne sont pas autorisés à ajouter de pièces supplémentaires à leur dossier de candidature. Ils ne doivent pas soumettre des lettres de recommandations ou de références, elles ne seront pas communiquées au jury.

**Dans la partie « Préparer sa candidature », le candidat trouvera toutes les informations utiles sur les attendus du jury, les critères d'analyse et quelques recommandations. Les candidats sont invités à lire ces éléments de façon très attentive avant de rédiger le dossier scientifique.**

Le dossier scientifique doit comprendre **3 fichiers.**

Fichier n° 1



### Une fiche de présentation du candidat

A enregistrer en PDF sous « votre nom.fiche.pdf »

Le candidat devra reprendre la maquette présentée en annexe de ce guide.

- Cette fiche destinée à faciliter le travail du jury ne doit pas excéder 2 pages.

Fichier n° 2



### Un rapport scientifique

A enregistrer en PDF sous « votre nom.rapport.pdf »  
et comprenant :

- 1 - un curriculum vitae,
- 2 - un mémoire,
- 3 - un projet,
- 4 - une liste des publications et autres productions

- La longueur du CV doit être de 2 pages maximum.
- La longueur totale du mémoire et du projet doit être de 15 pages maximum. Les pages comportant uniquement des graphes, légendes et illustrations ne sont pas à comptabiliser.

Fichier n° 3



### Des publications et autres productions

Au maximum 10 publications (dans leur version intégrale) ou autres documents à enregistrer **en un seul fichier PDF** sous « votre nom.publications.pdf »

## 3<sup>EME</sup> ETAPE : RASSEMBLER LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

### → Les documents

En fonction de votre situation, vous devez joindre les documents suivants :

- le diplôme requis et sa traduction éventuelle,
- les certificats ou contrats de travail justifiant des années d'exercice précisant l'employeur, la fonction et les dates de début et de fin de contrat,
- les documents à l'appui de votre (vos) demande(s) d'équivalence (diplôme, travaux, années d'exercice),
- le cas échéant, les documents exigés pour votre demande de reconnaissance d'une contribution notoire à la recherche,
- le cas échéant, les pièces à l'appui d'une demande d'aménagement d'épreuve ou d'une dispense.

**Les pièces justificatives rédigées dans une autre langue que le français ou l'anglais doivent être traduites en langue française ou anglaise par un traducteur assermenté. Le candidat doit alors joindre les pièces justificatives ET leur traduction.**

### → La demande d'équivalence (le cas échéant)

**Lors de l'inscription, pour déposer une éventuelle demande d'équivalence, les candidats doivent remplir la rubrique « demande d'équivalence » afin qu'elle soit soumise à la Commission Scientifique Spécialisée (CSS) compétente de l'INRA.**

Le candidat doit alors :

**a) Choisir la Commission chargée d'étudier la demande d'équivalence. Ce choix est déterminé par la spécialité de ses travaux.**

#### Liste des 12 Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS) :

- AES : Agronomie, Élevage et Sylviculture
- BIHASC : Biologie des Interactions, Hôtes-Agresseurs, Symbiotes et Commensaux
- BPE : Biologie des Populations et des Écosystèmes
- EGBIP : Écophysiologie, Génétique et Biologie Intégrative des Plantes
- GVA : Génétique Végétale et Animale
- MBIA : Mathématique, Bioinformatique et Intelligence Artificielle
- MSA : Microbiologie et Sécurité Alimentaire : Biotechnologies, Biologie des systèmes, Pathogènes et pathosystèmes, Écosystèmes
- NT : Nutrition et Toxicologie
- PA : Physiologie Animale
- SESG : Sciences Économiques, Sociales et de Gestion
- SIAMM : Sciences et Ingénierie des Aliments, des Matériaux, des Molécules pour la chimie et l'énergie
- STEA : Sciences de la Terre, de l'Eau et de l'Atmosphère

**b)** Préciser sur la fiche **le motif de la demande** d'équivalence en joignant les **pièces justificatives** demandées, ci-dessous.

Type de situation	Motifs de la demande d'équivalence	Pièces justificatives à fournir
Diplôme de doctorat (PhD ou équivalent) émis par un établissement étranger	Au titre du diplôme étranger	Diplôme
Diplôme de docteur en médecine, pharmacie ou vétérinaire émis par un établissement français ou étranger	Au titre des travaux scientifiques	Deux articles, au minimum, publiés dans une revue à comité de lecture
Autre diplôme que l'un des diplômes requis (voir liste ci-dessus)	Au titre des travaux scientifiques	Deux articles, au minimum, publiés dans une revue à comité de lecture + tout autre pièce pouvant justifier des travaux scientifiques
Les années d'exercice des métiers de la recherche n'ont pas été accomplies dans un établissement ou un organisme de recherche public ou dans un établissement public d'enseignement supérieur, français ou étranger	Au titre des années d'exercice des métiers de la recherche	Certificats ou contrats de travail précisant l'employeur, les fonctions et les dates de début et fin de contrat
Vous ne totalisez pas 8 années d'exercice des métiers de la recherche	Au titre des travaux scientifiques	Deux articles, au minimum, publiés dans une revue à comité de lecture + toute autre pièce pouvant justifier des travaux scientifiques

**Les pièces justificatives qui ne sont ni en français ni en anglais doivent être traduites en langue française ou anglaise par un traducteur assermenté. Le candidat doit alors joindre la pièce justificative ET sa traduction.**

#### 4<sup>EME</sup> ETAPE : S'INSCRIRE

Vous pouvez vous inscrire aux concours DR2 de deux manières différentes :

- **Soit** en ligne sur le site de l'INRA en complétant le formulaire électronique d'inscription et en y joignant les pièces nécessaires ;
- **Soit** en constituant un dossier de candidature au format papier.

**L'inscription en ligne est à privilégier.** En effet, ce mode de candidature présente plusieurs avantages.

- Vous n'avez aucun document à envoyer sous format papier et n'avez donc aucun frais d'envoi à payer.
- Les pièces nécessaires à votre candidature seront jointes au format électronique (format .pdf).
- Il est impossible de valider la candidature si des pièces obligatoires ne sont pas transmises.
- Après avoir validé et envoyé votre candidature, vous recevrez par email la confirmation du dépôt de votre candidature.
- Si vous constatez une erreur avant la date et l'heure limites d'inscription, vous pouvez corriger votre dossier.



## 1<sup>ère</sup> possibilité : l'inscription en ligne

### La connexion à l'espace candidat

Vous pouvez accéder à une application prévue exclusivement pour les concours. Elle sera accessible pendant la période d'inscription, pour le dépôt de votre candidature uniquement.

→ **Lors de la 1<sup>ère</sup> connexion**, vous devez vous créer un compte personnel avec votre identifiant et un mot de passe. **Nous vous invitons à les conserver précieusement**, car la direction des ressources humaines et du développement durable (DRHDD) ne sera pas en mesure de vous les communiquer au cas où vous les égareriez.

→ **Lors des connexions suivantes**, vous devrez accéder à la même page internet que celle que vous avez consultée pour créer votre espace candidat. N'essayez pas de cliquer sur les boutons « Espace candidat » et « Se connecter ». Ils ne sont pas opérationnels pour les campagnes de recrutement de chercheurs titulaires.

### Comment saisir votre candidature ?

Vous devez compléter les renseignements demandés dans les **9 onglets de saisie** de la candidature (étape 1) :

- Déclaration de candidature
- Renseignements individuels
- Titres et expériences
- Demande d'équivalence (si nécessaire)
- Equivalence complément (si nécessaire)
- Contribution notoire (le cas échéant)
- Dossier scientifique (fiche de présentation, rapport, publications et autres productions)
- Aménagements d'épreuve
- Questionnaire publicitaire

Vous pouvez renseigner ces onglets dans l'ordre qui vous convient le mieux. Nous vous invitons à **enregistrer votre saisie régulièrement**. En cas d'interruption dans votre saisie, vous pourrez revenir sur chaque onglet individuellement. Votre inscription en ligne sera définitivement validée à l'étape 2 « Validation de ma candidature ».

Une fois le dossier validé, vous ne pourrez plus le modifier. Si vous constatez une erreur ou souhaitez effectuer des modifications après cette validation, vous devrez vous désister (pour retirer la candidature), et vous aurez alors la possibilité de soumettre une nouvelle candidature.

**Attention ! Après la date de clôture des inscriptions, vous n'aurez plus accès à votre espace de candidature en ligne. Toutes les informations relatives au déroulement du concours seront accessibles sur le site internet français de l'INRA, sur la page dédiée aux concours, dans l'onglet intitulé « Suivi de la campagne ».**

### Quelles pièces joindre à votre candidature ?

Votre candidature, pour être complète, doit impérativement comprendre toutes les pièces administratives nécessaires à l'examen de la recevabilité de votre candidature, pièces enregistrées **au format .pdf**.

Vous devez également joindre **les 3 fichiers de votre dossier scientifique, toujours au format .pdf**.

## 2<sup>ème</sup> possibilité : envoyer ou déposer un dossier de candidature au format papier avec un dossier scientifique et des pièces administratives enregistrées sur CD-ROM ou clé USB

### → 1<sup>ère</sup> partie : le dossier administratif

Les étapes à suivre pour constituer le dossier administratif :



Dans la déclaration de candidature, les candidats doivent veiller à cocher les cases prévues à cet effet et s'engagent à fournir, avec leur dossier administratif, les pièces requises pour l'examen de la recevabilité de leur candidature et/ou les pièces justificatives exigées pour la ou les demandes d'équivalence.

**Les pièces justificatives doivent être transmises au format PDF sur clé USB ou CD-Rom.**

**Les pièces justificatives en langue étrangère (sauf l'anglais) doivent être traduites en langue française ou anglaise par un traducteur assermenté. Le candidat doit alors joindre les pièces justificatives ET leur traduction.**

### → 2<sup>ème</sup> partie : le dossier scientifique → à transmettre sur clef USB ou CD-ROM

Remarque :

Tout changement d'adresse postale ou électronique intervenant pendant la période des concours doit être signalé auprès du Pôle Recrutement de la DRHDD (✉ [concours\\_chercheurs@inra.fr](mailto:concours_chercheurs@inra.fr)).

## 5<sup>EME</sup> ETAPE : DÉPOSER LA CANDIDATURE

Vous devez :

**- Soit valider et déposer votre candidature électronique le 3 septembre 2018, à 17 heures précises**, heure de Paris. Après 17 heures, heure de Paris, l'application ne sera plus accessible.

Pour être valable, la candidature électronique doit être validée en ligne. Vous devez pour cela compléter la déclaration sur l'honneur à l'étape 2 et cliquer sur « envoyer ma candidature ». Une confirmation d'enregistrement vous sera délivrée et vous recevrez un email de confirmation d'enregistrement de votre demande.

**- Soit envoyer votre dossier de candidature, au plus tard le 3 septembre 2018** (date d'envoi du courrier et non date d'arrivée à l'INRA), le cachet postal faisant foi (voir l'arrêté d'ouverture des concours sur le site web de l'INRA : [www.inra.fr](http://www.inra.fr), rubrique « carrières et emplois ») à : INRA-DRHDD-Pôle Recrutement, 147 rue de l'Université, 75338 Paris cedex 07.

**- Soit déposer votre dossier de candidature à l'accueil du siège de l'INRA** situé au 147, rue de l'Université, Paris 7<sup>ème</sup>, **au plus tard le 3 septembre 2018 à 17 heures.**

**Attention : Tout dossier de candidature déposé à l'INRA après le 3 septembre (17 heures) ou envoyé après le 3 septembre (minuit) sera rejeté.**

**Points d'attention :**

→ **En cas d'inscription en ligne, nous invitons vivement les candidats à ne pas finaliser et valider leur candidature à la dernière heure.**

Si le candidat tente de déposer la candidature après l'heure limite, son dossier ne sera pas validé et ne pourra pas être enregistré par la Direction des ressources humaines et du développement durable de l'INRA, sauf si le dossier administratif et scientifique complet est envoyé le même jour par voie postale avant minuit.

→ Les envois postaux doivent être dûment affranchis. L'attention des candidats en poste à l'étranger doit être portée sur le règlement des frais douaniers. Les dossiers insuffisamment affranchis seront automatiquement rejetés.

→ **Les dossiers de candidature transmis par email ne seront pas acceptés.**

## LE JURY

Le jury vérifie que le candidat possède les compétences scientifiques requises et procède à un examen des réalisations du candidat. Il évalue également l'originalité et la faisabilité du projet présenté par le candidat et son adéquation avec les orientations scientifiques de l'Institut.

Placé sous la présidence du Président de l'Institut ou de son représentant, le jury couvre la diversité des disciplines présentes à l'INRA pour le concours concerné. Il est composé au minimum de 8 membres. Des experts extérieurs sont systématiquement présents.

## LES DIFFERENTES PHASES DU CONCOURS

### LE CONTROLE ADMINISTRATIF DE LA CANDIDATURE

Cette autorisation à concourir fera l'objet d'un contrôle administratif sur la base des pièces justificatives fournies. La liste des candidats admis à concourir sera disponible sur le site français internet ([http://jobs.inra.fr/offers/emploi\\_perm/concours/concours-dr2-sur-projet](http://jobs.inra.fr/offers/emploi_perm/concours/concours-dr2-sur-projet)).

Chaque concours se déroule ensuite en deux phases qui possèdent chacune un jury qui lui est propre : la phase d'admissibilité et la phase d'admission. Chaque candidature recevable est soumise au jury d'admissibilité.

### L'ADMISSIBILITE

**Lors de la phase d'admissibilité, le jury se prononce au regard du potentiel du candidat.**

L'admissibilité sur dossier est une étape très sélective. L'évaluation porte sur l'ensemble du dossier, y compris le projet et les différentes missions de la recherche. Le travail du jury s'appuie en particulier sur l'analyse présentée par un ou plusieurs rapporteurs désignés en son sein. Afin de permettre une bonne évaluation des parties du mémoire, chaque rapporteur aura à examiner plus particulièrement certaines parties de celui-ci. Les rapporteurs seront amenés à rédiger un rapport permettant en cas de composition du jury différente entre l'admissibilité et l'admission, d'apporter les éléments d'évaluation nécessaires relatifs au mémoire.

Il est rappelé que l'admissibilité ne constitue en aucun cas une « inscription sur une liste d'aptitude » par la suite. Cette liste ne donne aucun avantage pour un concours ultérieur. On peut donc recommander vivement aux candidats ayant été, lors de sessions précédentes, déclarés admissibles mais non admis, de continuer à consolider leur dossier.

Les candidats non admissibles recevront une notification de non admissibilité par courrier électronique. Les candidats admissibles recevront une convocation à l'épreuve d'admission par courrier électronique également.

## L'ADMISSION

### → La convocation des candidats

A l'issue des réunions d'admissibilité, les candidats admissibles recevront par courrier électronique et postal leur convocation à l'épreuve d'admission.

**Il appartient au candidat de contacter le pôle recrutement s'il n'a pas reçu sa convocation 3 semaines avant la date des auditions affichée sur le site de l'INRA.**

Les informations sont disponibles sur le site français de présentation du concours ([http://jobs.inra.fr/offers/emploi\\_perm/concours/concours-dr2-sur-projet](http://jobs.inra.fr/offers/emploi_perm/concours/concours-dr2-sur-projet)), dans l'onglet « Suivi de la campagne ».

**La non-réception de la convocation n'engage nullement la responsabilité de l'INRA.**

La convocation donnera au candidat une série de consignes portant le déroulement de l'audition (présentation à réaliser, durée de l'épreuve, etc.)

NB : l'INRA ne prend pas en charge les frais de transport ni d'hébergement des candidats, sauf conditions particulières pour les candidats exerçant à l'INRA.

### → L'aménagement d'épreuve pour les candidats handicapés

Les personnes handicapées titulaires d'une reconnaissance administrative du handicap\*, candidates à des concours de recrutement dans la Fonction Publique peuvent bénéficier, en fonction de la nature de leur handicap, d'un aménagement d'épreuve.

Cet aménagement concerne les conditions matérielles d'organisation et de déroulement des épreuves orales **qui demeurent, quant à leur contenu, identiques à celles des autres candidats**. Il peut s'agir :

- d'un accueil et d'une prise en charge personnalisés des candidats en fonction de leurs difficultés (motrices, visuelles, auditives...) par le service organisateur des concours.
- d'adaptations particulières au déroulement de l'épreuve orale telles que : majoration des temps de préparation ou d'entretien, assistance d'une secrétaire, amplificateur pour voix faible, etc.

Les candidats concernés doivent en faire la demande lors de l'inscription au concours, soit en renseignant l'onglet « Demande d'aménagement » s'il s'agit d'une candidature en ligne, soit en complétant la fiche 6 du dossier administratif prévue à cet effet s'il s'agit d'une candidature papier. Le candidat doit joindre à son dossier la reconnaissance administrative de leur handicap en cours de validité ainsi que le certificat médical délivré par un médecin agréé précisant la nature des aménagements nécessaires.

\* Reconnaissance de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), carte d'invalidité, etc



## → L'audition : une présentation orale suivie d'un entretien avec le jury

**Lors de la phase d'admission, le jury se prononce au regard du projet du candidat.**

**Le jury d'admission auditionne uniquement les candidats admissibles. Pour chaque candidat, le temps d'audition total est de 40 minutes.** Pour un même concours, la durée de l'audition sera la même pour chaque candidat. La phase d'admission requiert la présence physique des candidats.

L'admission offre au candidat l'occasion d'un échange en profondeur avec le jury et lui permet de défendre son projet devant cette instance. Elle est destinée non pas tant à lever des doutes sur la valeur des candidats qu'à classer ceux dont les projets sont jugés les plus porteurs de nouveaux fronts de connaissances et d'innovation scientifique et les plus mûrs en termes de faisabilité. Cette audition doit permettre de clarifier d'éventuels points du dossier. Le candidat s'attachera à argumenter ce projet, à en expliquer les enjeux, les objectifs et les approches, à en situer l'originalité dans le contexte scientifique national et international et à indiquer ses apports potentiels pour les orientations de l'Inra. Les consignes d'audition sont indiquées sur les convocations adressées aux candidats.

Les **présentations orales** sont très généralement de grande qualité dans la forme (l'utilisation de projections contribue beaucoup à l'amélioration des prestations). Les contraintes de temps que les présidents de jury doivent faire respecter de façon stricte pour assurer l'équité des concours sont le plus souvent bien surmontées par les candidats.

C'est essentiellement au niveau de l'intérêt scientifique, de la clarté des approches, et de l'équilibre de la présentation du projet, qu'apparaissent les écarts entre les candidats. **La capacité des candidats à convaincre un auditoire pluridisciplinaire, incluant des scientifiques dont le domaine peut être très éloigné de celui du candidat, est déterminante lors de l'admission.** Elle repose notamment sur la clarté et le soin avec lesquels les démarches et leur logique sont présentées.

Au cours de la discussion qui suit la présentation, le jury interroge le candidat. Ce sont alors les capacités d'écoute et la pertinence des réponses que l'on cherche à évaluer. Des réponses précises et concises sont particulièrement appréciées car elles signalent une bonne capacité de synthèse ; de plus, elles permettent de poser un grand nombre de questions, ce qui permet au candidat de montrer les différentes facettes de ses compétences.

## LES RESULTATS

Le jury d'admission, après avoir auditionné les candidats admissibles, établit la liste des admis sur liste principale. Dès lors que tous les postes ouverts dans la discipline concernée ont été pourvus sur liste principale, le jury d'admission peut constituer une liste complémentaire, sans limitation.

Le Président de l'Institut peut décider de nommer les candidats inscrits sur liste complémentaire en cas de renoncement des candidats inscrits sur la liste principale d'admission ou dans l'éventualité d'une vacance d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours.

**Les délibérations des jurys sont souveraines et confidentielles ; elles ne sont pas susceptibles d'appel.**

Il est demandé aux lauréats n'appartenant pas à l'INRA, d'entrer en contact avec leur nouveau supérieur hiérarchique direct afin de convenir d'une date de prise de fonction puis, de faire part, par retour de courrier à la DRHDD – Pôle Recrutement, de leur refus ou acceptation de poste et le cas échéant de la date de prise de fonction fixée.

Ils doivent également retourner le dossier de recrutement, qui leur aura été envoyé avec leur notification de réussite aux concours, dûment complété aux Services Déconcentrés d'Appui à la Recherche de leur centre de rattachement.

**ANNEXE**

## Fiche de présentation du candidat (2 pages maximum)

Candidat(e) :

Concours :

### PARCOURS PROFESSIONNEL

- Post-doctorats réalisés après l'obtention de la thèse
 

	<i>En France :</i>
	<i>Dans un pays autre que la France :</i>
- Expérience internationale (préciser le pays, l'organisme et la durée)
- Autre expérience professionnelle, le cas échéant  
-
- Employeur actuel (préciser le pays)

### MOBILITE THEMATIQUE autre que les postdoctorats (préciser l'année et la discipline)

- 

### PRODUCTIONS SCIENTIFIQUES

Informations sur les 5 productions scientifiques les plus significatives

1 -

2 -

3 -

4 -

5 -

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Publications validées par des pairs, dans des revues à comité de lecture ou entrepôt de documents en accès libre</li> </ul> | <p><i>Nombre d'articles primaires, validés par des pairs :</i></p> <p><i>Nombre d'articles en premier ou dernier auteur :</i></p> <p><i>Publications remarquables (eg. notoriété de la revue ou du colloque, nombre de citations, etc.)</i></p> <p><i>Nombre de publications de synthèse :</i></p> |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrages coordonnés :</li> <li>• Data papers :</li> </ul>   |  |  |

Publications dans des journaux à vocation de transfert vers des acteurs socio-professionnels :

- Congrès et symposiums nationaux et internationaux
 

	<i>Nombre de communications ayant donné lieu à la publication d'un résumé ou d'un article dans des proceedings :</i>
	<i>Nombre de conférences invitées :</i>

### PARTICIPATION ET ANIMATION DE PROJETS DE RECHERCHE

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à des projets financés par l'Agence nationale de la recherche (ANR)</li> </ul> | <p><i>Nombre de projets :</i></p> <p><i>Nombre de projets pilotés :</i></p>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à des projets Européens</li> </ul>   | <p><i>Nombre de projets :</i></p> <p><i>Nombre de projets pilotés :</i></p> <p><i>Nombre de work packages (WP) pilotés :</i></p> |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres projets (indiquer le nombre de projet et lister les co-financeurs)</li> </ul>         | <p><i>Nombre de projets :</i></p> <p><i>Nombre de projets pilotés</i></p>  |  |

-

-

**ANIMATION COLLECTIVE DE LA RECHERCHE**

- Responsabilité d’animation de réseaux scientifiques (nationaux, européens), préciser lesquels et les partenaires :
  - Responsabilité d’équipe, de plateforme, de projets structurants au sein de l’unité (préciser le nombre de permanents et non permanents)
- 
- Administration de structures de recherche (laboratoires, plateformes...) Préciser la taille de la structure)
  -

**ENSEIGNEMENT ET VALORISATION**

• Enseignement supérieur	<i>Date d’obtention de la HDR (pour les candidats français) :</i>	
	<i>Nombre de doctorants encadrés :</i>	
	<i>Nombre de formations ou d’enseignements dispensés (préciser lesquelles et le nb d’heures) :</i>	
• Transfert et expertises	<i>Nombre de déclarations d’inventions et de résultats valorisables déposés :</i>	
	<i>Nombre de brevets, logiciels, COV :</i>	
	<i>Nombre de rapports d’expertises scientifiques coordonnés:</i>	
	<i>Nb de participations (co-auteur) à des rapports d’expertise scientifique collective:</i>	